

SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
49

Date de convocation :
12 décembre 2025

Date d'affichage :
19 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Cyril GOMET
Mme Céline JACQUET
M. Didier LAUBERAT
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
Mme Fabrice VESVRES
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DURAND (pouvoir à M. Sébastien GANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LUARD (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Vu les articles L.2120-1-3°, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2-1°, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-1 et R.2162-13 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres sur appel d'offres ouvert et à bons de commande,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public,

Vu la délibération n° 23SGADL0018 du conseil communautaire du 2 mars 2023 autorisant la signature d'un accord cadre à bon de commande en appel d'offres ouvert,

Vu le marché n°2300404PRP passé avec le groupement la société COLAS pour sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable situés sur le territoire de l'ensemble de ses communes membres pour un montant de 700 000,00 € HT/an, notifié le 16 juin 2023 pour une durée de 1an reconductible 3 fois.

Vu la délibération du conseil communautaire n°25SGADL0134 en date du 26 juin 2025 autorisant la signature de la modification n°1 au marché 2300404PRP, et portant ainsi le montant maximal annuel du marché à 805 000€ HT soit une augmentation de 15%.

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a confié mi-2023 à l'entreprise Colas le lot n°4 de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable situés sur le territoire communautaire pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit une durée maximum de 48 mois.

Les conditions de réalisation de ce marché sont les suivantes :

- Le montant maximum annuel est fixé à 700 000 € HT ;
- Les travaux susceptibles d'être commandés par le biais de ce marché sont détaillés dans un bordereau de prix.

À la suite de la modification n°1 les montants maximums annuels des périodes 3 et 4 ont été portés à 805 000€HT.

Il est apparu depuis la notification de la modification n°1 que le contrat de la nouvelle régie intéressée pour l'exploitation du réseau d'eau potable ne comprend plus l'exclusivité des travaux de branchements (extension et renouvellement).

A ce titre, afin de garantir la continuité de réalisation des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, il est proposé d'intégrer au marché passé avec l'entreprise Colas, les travaux de branchement associés aux travaux de renouvellement ou d'extension des conduites d'eau potable.

Ainsi il est proposé de :

- Créer des prix nouveaux de travaux sur branchement (cf. pièce jointe) ;
- D'augmenter le montant annuel de 50%, soit 350 000€ HT portant le montant maximal annuel à 1 050 000€ HT.

Par ailleurs, il est apparu que des prix nouveaux sont devenus nécessaires pour prendre en compte la gestion des enrobés présentant des taux importants d'HAP ainsi que la création de poteau incendie à prise apparente et pour réseau surpressé.

Le montant maximal par période est décompté comme suit :

Lot 4	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	700 000,00 €
	Période 2	700 000,00 €
	Période 3	1 050 000,00 €
	Période 4	1 050 000,00 €

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°2 de l'accord cadre à bon de commande n°2300401PRP dont le projet de modification est annexé à la présente et portant les montants maximums pour les périodes 3 et 4 à 1 050 000 € HT.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
 Après en avoir débattu,
 Après en avoir délibéré,
 Etant précisé que Madame Céline JACQUET intéressée
 à l'affaire n'a pas pris part au vote
 DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics, à signer la modification numéro 2 au marché n°2300404PRP, conclu avec l'entreprise COLAS, sur la base du projet annexé et ayant pour objet de créer des prix nouveaux et d'augmenter le montant maximum des périodes 3 et 4 de 350 000 € HT, portant ainsi le montant annuel maximum à 1 050 000 € HT soit, toutes périodes confondues, à 3500 000 € HT, soit 25 d'augmentation toutes périodes confondues ;
- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget

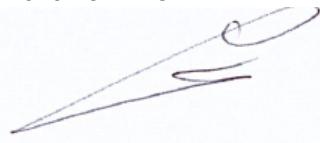
Certifié pour avoir été reçu
 à la sous-préfecture le 19 décembre 2025
 et publié, affiché ou notifié le 19 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
 Pour le président et par délégation,
 Le Vice-Président,
 Jean-François JAUNET

LE PRESIDENT,
 Pour le président et par délégation,
 Le Vice-Président,
 Jean-François JAUNET

Le secrétaire de séance,
Michel CHAVOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHAVOT". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'C' at the beginning.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES

Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

COLAS

Rue du Bois Clair
71304 Montceau Cedex
SIRET : 329 338 883 03975

C - Objet du marché public

Objet de l'accord cadre:

23004PRP_Travaux sur réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire
Lot n°4 – Travaux réseau eau potable

Date de la notification de l'accord cadre: 16/06/2023

Durée d'exécution de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois 1 an, soit une durée maximale de 4 ans en cas de reconduction.

Montant maximum de l'accord-cadre pour 1 an :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 700 000,00 €
- Montant TTC : 840 000,00 €

Montant maximum de l'accord-cadre pour 4 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 800 000,00 €
- Montant TTC : 3 360 000,00 €

□ Montant maximum de l'accord-cadre après avenant 1 :

	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
Lot 4	Période 1	700 000,00 €
	Période 2	700 000,00 €
	Période 3	805 000,00 €
	Période 4	805 000,00 €
TOTAL		3 010 000,00 €

D - Objet de l'avenant

□ **Modifications introduites par le présent avenant :** articles L.2194-1 et R.2194-2, R.2194-3 du Code de la Commande Publique

Il est apparu depuis la notification de la modification n°1 que le contrat de la nouvelle régie intéressée pour l'exploitation du réseau d'eau potable ne comprend plus l'exclusivité des travaux de branchements (extension et renouvellement).

A ce titre, afin de garantir la continuité de réalisation des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, il est proposé d'intégrer au marché passé avec l'entreprise Colas, les travaux de branchement associés aux travaux de renouvellement ou d'extension des conduites d'eau potable.

Ainsi il est proposé de :

- Créer des prix nouveaux de travaux sur branchement (cf. pièce jointe) ;
- D'augmenter le montant annuel de 50%, soit 350 000€HT portant le montant maximal annuel à 1 050 000€ HT.

Par ailleurs, il est apparu que des prix nouveaux sont devenus nécessaires pour prendre en compte la gestion des enrobés présentant des taux importants d'HAP ainsi que la création de poteau incendie à prise apparente et pour réseau surpressé.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°2 de l'accord cadre à bon de commande n°2300401PRP dont le projet de modification est annexé à la présente et portant les montants maximums pour les périodes 3 et 4 à 1 050 000 € HT..

Lot 4	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	700 000,00 €
	Période 2	700 000,00 €
	Période 3	1 050 000,00 €
	Période 4	1 050 000,00 €

Soit un montant maximum, de 3 500 000€ HT, soit 25 % d'augmentation toutes périodes confondues.

□ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 350 000 € HT par an (sur les périodes 3 et 4)
- Montant TTC : 420 000 € TTC par an (sur les périodes 3 et 4)

Nouveau montant maximum de l'accord cadre sur les périodes 3 et 4 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 050 000 € HT (par période)
- Montant TTC : 1 260 000 € TTC

Nouveau montant maximum de l'accord cadre sur 4 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 500 000 **€ HT**
- Montant TTC : 4 200 000 **€ TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : 25 %

« Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise COLAS pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

La Communauté Urbaine Creusot Montceau
Pôle Réseaux et Proximité
Direction Eau et Assainissement
Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT CEDEX

**23004PRP LOT N°4 – TRAVAUX SUR LES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Bordereau de Prix Supplémentaire

Novembre 2025

BORDEREAU DES PRIX

Objet : 23004PRP - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de la CUCM
Lot 4 - Réseau eau potable

<i>Numéro de Prix</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Prix Unitaire Hors Taxe</i>
57	BRANCHEMENTS EAU POTABLE	
57	Dégagement de la conduite maîtresse Ce prix rémunère le dégagement de la conduite maîtresse pour exécution de raccordement du branchement comprenant tous les travaux de déblai et remblai nécessaire à la mise en place des pièces de branchements. Ce prix s'applique à tous les branchements exécutés sur une conduite en services ou sur une canalisation déjà posée L'unité :	900
57a	Fourniture et pose de collier de prise en charge sur conduite Fonte Fourniture et pose de collier de prise en charge sur (le dessus d') une canalisation en fonte y compris le robinet d'arrêt sur conduite en charge ou non. La fourniture et la mise en œuvre de la bouche à clé complète, tube allongé, Peinture époxy bleue, boulons cadmiés, joint incorporé dans le bossage, vis de Blocage. Il ne sera pas accordé de plus-value pour gros bossage. Ce prix inclus les éventuelles sujétions de pose telles que les suppléments de terrassement, réfection, de Blindage ou de remblai	
57a -1	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN40 L'unité :	140
57a -2	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN50 L'unité :	142
57a -3	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN60 L'unité :	175
57a -4	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN80 L'unité :	177
57a -5	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN100 L'unité :	178
57a -6	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN125 L'unité :	180
57a -7	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN150 L'unité :	181
57a -8	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN200 L'unité :	185
57a -9	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN250 L'unité :	190
57a -10	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN300 L'unité :	195
57a -11	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN350 L'unité :	200
57a -12	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN400 L'unité :	205

57a -13	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN450 L'unité :	210
57a-14	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN500 L'unité :	215
57a-15	Collier de prise en charge sur conduite fonte DN600 L'unité :	225
57b	Fourniture et pose de collier de prise en charge sur conduite PVC Fourniture et pose de collier de prise en charge sur (le dessus d') une canalisation en PVC y compris le robinet d'arrêt sur conduite en charge ou non. La fourniture et la mise en œuvre de la bouche à clé complète, tube allongé, Peinture époxy bleue, boulons cadmiés, joint incorporé dans le bossage, vis de Blocage. Il ne sera pas accordé de plus-value pour gros bossage. Ce prix inclus les éventuelles sujétions de pose telles que les suppléments de terrassement, réfection, de Blindage ou de remblai	
57b-1	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN50 L'unité :	170
57b-2	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN63 L'unité :	175
57b-3	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN75 L'unité :	177
57b-4	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN90 L'unité :	178
57b-5	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN110 L'unité :	179
57b-6	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN125 L'unité :	180
57b-7	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN140 L'unité :	181
57b-8	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN160 L'unité :	185
57b-9	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN200 L'unité :	190
57b-10	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN250 L'unité :	195
57b-11	Collier de prise en charge sur conduite PVC DN315 L'unité :	200
57c	Fourniture et mise en place d'une prise de branchement PEHD Réalisation d'un raccordement de branchement sur réseau existant PEHD par prise de branchement électrossoudable	
57c-1	Pour un DN de 40 mm L'unité :	165
57c-2	Pour un DN de 50 mm L'unité :	170
57c-3	Pour un DN de 63 mm L'unité :	175
57c-4	Pour un DN de 75 mm L'unité :	177
57c-5	Pour un DN de 90 mm L'unité :	178
57c-6	Pour un DN de 110 mm L'unité :	179
57c-7	Pour un DN de 125 mm L'unité :	180
57c-8	Pour un DN de 140 mm L'unité :	181

57c-9	Pour un DN de 160 mm L'unité :	185
57c10	Pour un DN de 200 mm L'unité :	190
57c-11	Pour un DN de 225 mm L'unité :	195
57c-12	Pour un DN de 250 mm L'unité :	200
57c-13	Pour un DN de 280 mm L'unité :	225
57c-14	Pour un DN de 315 mm L'unité :	235
57d	<p>Fourniture et pose de branchement enterré en PEHD 16 bars</p> <p>Réalisation du branchement en PEHD bande bleue PN 16 jusqu'à 1 ml après le collier de prise en charge et la réalisation des travaux quelle que soit la limite domaine public/privé sachant que</p> <p>Ce prix rémunère également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de la circulation en alternat manuel ou par feu tricolore quand cela est possible, - les terrassements en terrain de toute nature avec engin mécanique ou manuel y compris le croisement des réseaux déjà en place, découpe de chaussée et le trottoir, utilisation de BRH ou Brise-béton individuel, saignées dans mures, percement d'abri compteur, à la pelle mécanique, à la main ou à, l'aspiratrice - le percement de mur de toute épaisseur - tri et évacuation des matériaux en décharge agréée, - le nivellement du fond de fouille, <p>Le fourreau TPC bleu dans lequel est tiré le branchement et donc de diamètre adapté à la dépose et repose aisées du branchement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture et la pose d'une conduite en PEHD bande bleue PN16 (rémunéré en fonction du DN désiré) y compris toute sujétions pour raccord électrosoudé (cas de conduite principale en PEHD) ou connexion au robinet de prise en charge positionné sur la conduite principale ainsi que l'améné du tuyau en pied de façade (linéaire en plus dépendant du positionnement du compteur), - la confection du lit de pose et de la zone d'enrobage autour de la conduite en sable ou 4/6 et le remblaiement jusqu'à TN actuel et GNT 0/31.5 et GNT 0/20 ainsi que le compactage selon les règles de l'art, - le grillage avertisseur, - Le calorifugeage éventuel pour la partie aérienne ou à faible profondeur du branchement (<= 30cm), - la réfection provisoire et la réfection définitive à l'identique de la chaussée, - le plan de récolelement sur le linéaire posé et toutes sujétions nécessaires à la réalisation de cette prestation 	
57d-1	DN 25 L'unité :	100
57d-2	DN32 L'unité :	102
57d-3	DN40 L'unité :	106
57e	<p>Plus-value au mètre supplémentaire pour branchements PEHD sous domaine public</p> <p>Ce prix s'applique au prix du branchement au-delà des 1 ml forfaitaire.</p>	
57e-1	DN 25 L'unité :	100
57e-2	DN32 L'unité :	102

57e-3	DN40 L'unité :	106
57f	Plus-value au mètre supplémentaire pour branchements PEHD sous domaine privé Ce prix s'applique au prix du branchement au-delà des 1 ml forfaitaire.	
57f-1	DN 25 L'unité :	125
57f-2	DN32 L'unité :	127
57f-3	DN40 L'unité :	131
57g	Plus-value pour pose de sauterelle pour pose en lieu et place du réseau existant Ce prix comprend les travaux de pose de sauterelle pour la pose de réseau de branchement en lieu et place de branchement existant. Il inclut : la pose du réseau temporaire et son enlèvement, les sujétions de raccordements temporaires aux existants, la dépose et l'évacuation de l'existant en décharge agréée et toutes sujétions	
57g-1	DN 25 L'unité :	350
57g-2	DN32 L'unité :	352
57g-3	DN40 L'unité :	356
57h	Plus-value pour prolongement de branchement en domaine privé dans l'habitation Ce prix comprend les travaux de plomberie y compris fourniture et pose des conduites cuivre, pattes de scellement, percement des parois et pièces de raccordement à la canalisation existante	
57h-1	DN14/16 Le mètre linéaire :	100
57h-2	DN16/18 Le mètre linéaire :	102
57h-3	DN18/20 Le mètre linéaire :	104
58	BRANCHEMENT EAU POTABLE – RENOUVELLEMENT SANS TRANCHEE	
58	Renouvellement de branchements existants de toute nature Sans tranchée Ce prix s'applique aux reprises de branchement sans tranchée et comprend les modalités de terrassements (fausse de tirage, etc.), amenée et replis du matériel, découpe des enrobés, terrassements, évacuation des déblais en décharge, tirage de la conduite existante (quelle que soit la technique) et remplacement par une conduite PEHD bande bleue, toutes sujétions de réalisation aux interfaces avec le domaine public, les travaux de remblaiement, de réalisation des réfections de toute nature.	
58a	DN 25 L'unité :	260
58b	DN32 L'unité :	265

58c	DN40 L'unité :	270
59	RACCORDEMENT / CONDAMNATION	
59	Raccordement de canalisation sur branchement existant Ce prix rémunère le raccordement de canalisation de branchement en polyéthylène sur canalisations de branchements existantes en plomb, cuivre, PVC, acier galvanisé, etc, y compris dégagement de la conduite, fourniture et pose des pièces de raccordement. L'unité :	150
59a	Condamnation de branchement isolé sur conduite existante Ce prix prend en compte la recherche du collier de prise en charge, la totalité des terrassements, blindage, remblais et réfection de chaussée nécessaires au dégagement du collier existant à la pose du collier neuf et du bouchon d'obturation La rémunération est en fonction de la nature et du DN de la canalisation existante, L'application de ce prix devrait faire l'objet d'un accord contradictoire préalable aux travaux par le maître d'œuvre suite au piquetage	
59a	Branchement isolé sur conduite fonte existante	
59a-1	Sur fonte DN40 L'unité :	1500
59a-2	Sur fonte DN50 L'unité :	1510
59a-3	Sur fonte DN60 L'unité :	1520
59a-4	Sur fonte DN80 L'unité :	1530
59a-5	Sur fonte DN100 L'unité :	1540
59a-6	Sur fonte DN125 L'unité :	1550
59a-7	Sur fonte DN150 L'unité :	1560
59a-8	Sur fonte DN200 L'unité :	1570
59a-9	Sur fonte DN250 L'unité :	1580
59a-10	Sur fonte DN300 L'unité :	1590
59a-11	Sur fonte DN400 L'unité :	1600
59b	Branchement isolé sur conduite PVC ou PEHD existante	
59b-1	Sur fonte DN63 L'unité :	1520
59b-2	Sur fonte DN75 L'unité :	1530
59b-3	Sur fonte DN90 L'unité :	1540
59b-4	Sur fonte DN110 L'unité :	1550
59b-5	Sur fonte DN125 L'unité :	1560

59b-6	Sur fonte DN160 L'unité :	1570
59b-7	Sur fonte DN180 L'unité :	1580
59b-8	Sur fonte DN200 L'unité :	1590
59b-9	Sur fonte DN225 L'unité :	1600
57b-10	Sur fonte DN250 L'unité :	1710
59b-11	Sur fonte DN400 L'unité :	1720
60	REGARD POUR COMPTEUR	
60-a	Regard béton pour compteur 0,8 x 0,8m Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué pour compteur d'eau de 0,8 x 0,8m surmonté d'une dalle en béton armé et d'un tampon de visite en fonte D400, y compris un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, robinet de fermeture, coude, machette, raccord et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai remblai, la fourniture et la pose des matériaux annexes, les raccordements de part et d'autre de l'ouvrage. Le regard de branchement devra être adapté aux branchements neufs et aux réhabilitations de branchement L'unité	330
60-b	Regard béton pour compteur 1 x 1m Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué pour compteur d'eau de 1 x 1m surmonté d'une dalle en béton armé et d'un tampon de visite en fonte D400, y compris un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, robinet de fermeture, coude, machette, raccord et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai remblai, la fourniture et la pose des matériaux annexes, les raccordements de part et d'autre de l'ouvrage. Le regard de branchement devra être adapté aux branchements neufs et aux réhabilitations de branchement L'unité	350
60-c	Regard béton pour compteur 1,2 x 1,2m Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué pour compteur d'eau de 1,2 x 1,2m surmonté d'une dalle en béton armé et d'un tampon de visite en fonte D400, y compris un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, robinet de fermeture, coude, machette, raccord et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai remblai, la fourniture et la pose des matériaux annexes, les raccordements de part et d'autre de l'ouvrage. Le regard de branchement devra être adapté aux branchements neufs et aux réhabilitations de branchement L'unité	380
60-d	Regard béton pour compteur 1,2 x 2,0m Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué pour compteur d'eau de 1,2 x 2,0m surmonté d'une dalle en béton armé et d'un tampon de visite en fonte D400, y compris un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, robinet de fermeture, coude, machette, raccord et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai remblai, la fourniture et la pose des matériaux annexes, les raccordements de part et d'autre de l'ouvrage. Le regard de branchement devra être adapté aux branchements neufs et aux réhabilitations de branchement L'unité	400

60-e	Regard béton pour compteur 1,5 x 1,5m Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué pour compteur d'eau de 1,5 x 1,5m surmonté d'une dalle en béton armé et d'un tampon de visite en fonte D400, y compris un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, robinet de fermeture, coude, machette, raccord et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai remblai, la fourniture et la pose des matériaux annexes, les raccordements de part et d'autre de l'ouvrage. Le regard de branchement devra être adapté aux branchements neufs et aux réhabilitations de branchement L'unité	350
60-f	Regard préfabriqué pour compteur en PVC Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard préfabriqué pour compteur d'eau, d'un modèle agréé, en mousse isolante de PVC composé d'un corps, d'une réhausse, d'un bouchon de fermeture en matériaux isolant, d'un ensemble de comptage avec clapet anti-retour ou robinet purge, coudes, machette, raccords et étrier de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai et remblai, la fourniture et la pose de 10 cm dans le fond de regard de galets calibrés 15/25, les raccordements de part et d'autre du regard et les réfections définitives. L'unité :	300
60-g	Regard préfabriqué pour compteur en polypropylène Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'un regard préfabriqué pour compteur d'eau 110 mm ou 170 mm en polypropylène, isolé en polystyrène expansé et réglable en hauteur et munis de flexibles. Il comprend la fourniture et la pose du tampon verrouillable, et leur isolation, l'exécution des terrassements en déblai et remblai, les réfections définitives. L'unité :	310
61	Dépose de bouche à clé existante Ce prix rémunère : L'amener et le repli de tout matériel nécessaire à l'arrachement de la bouche à clé, le remblaiement et l'évacuation des déblais, découpe des enrobés ainsi que la réalisation de réfection en enrobé froid	20

A

le

- Clip ; robinet verrouillable ; réducteur de pression
- Disconnecteur

➤ Pièces spéciales / Pièces de raccord